

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (471r, 472r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48020>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1 février 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 1 Février 1897

Cher Monsieur André,

Je vous confirme la réponse qui vous a été faite hier.

Vous avez dû comprendre que M. Darras m'ayant écrit qu'il avait fait l'affaire avec Seret, contrairement à mes instructions, je n'ai pas voulu malgré cela créer de conflits sur cette affaire entre la maison Seret, M. Darras et moi. J'accepte donc, avec la réserve que j'ai faite au sujet de la commission de Darras.

Je ne vois pas d'inconvénient à faire un abonnement avec la ville de moment qu'on accepte un abonnement un peu au dessous de ce que j'ai payé annuellement, car il faut bien tenir compte que la municipalité, qui a besoin d'argent, veut par ce moyen me faire payer dans l'été

prochain des octrois pour le charbon dont je ne ferai la vente que l'hiver suivant, en supposant qu'aucun événement ne s'y oppose.

Comme l'abonnement n'est pas obligatoire, il ne faut pas se laisser aller à des sacrifices déraisonnables.

— Je finis par croire au sujet de la cheminée que ce qu'il y a de mieux à faire encore, c'est de la laisser comme elle est avec son souffleur à ressort. Si l'on veut faire des souffleurs à contre-poids, il faut faire des modèles étudiés à l'avance pour cela.

— Les annuités de brevets en France et en Belgique sont-elles bien payées, comme je l'ai demandé?

— Le Grebel vous demandera de solder des frais dus à Nancy. faites le nécessaire pour cela.

— Faites l'application du règlement de la caisse de secours arrêté par la commission.

Bien à vous

Gardin